



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**Numéro de la demande :** 2017-3103  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit-  
Nouveau site ou nouvel hôte  
**Produit :** Appât MaxForce Fly Spot  
**Numéro d'homologation :** 32493  
**Principes actifs (p.a.) :** Imidaclopride, muscalure  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2846585

### Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter un nouveau site d'application à l'étiquette, permettant l'application du traitement autour des établissements commerciaux et des zones résidentielles.

### Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'a pas été requise pour cette demande.

### Évaluations des risques pour la santé

L'exposition professionnelle et résidentielle et les risques découlant de l'ajout de surfaces extérieures de structures sur l'étiquette de l'appât MaxForce Fly Spot a été examinée. Aucun risque préoccupant ne devrait découler de sa nouvelle utilisation, en autant que les travailleurs suivent le mode d'emploi de l'étiquette, que l'application soit restreinte à des zones inaccessibles aux enfants et que les individus ne pénètrent pas dans les zones traitées avant que les pulvérisations aient séché.

L'évaluation des résidus dans les aliments et l'évaluation toxicologique n'ont pas été requises pour cette demande.

### Évaluation environnementale

Aucune nouvelle donnée environnementale n'a été soumise pour appuyer l'ajout d'un nouveau site d'application sur l'étiquette de l'appât MaxForce Fly Spot, et aucune nouvelle donnée environnementale n'est requise.

L'appât MaxForce Fly Spot est uniquement destiné à un usage extérieur sur les surfaces extérieures des structures listées pour lutter contre les mouches communes, et doit uniquement être utilisé par les détenteurs d'un certificat de spécialiste de la lutte antiparasitaire approprié ou d'une licence reconnue par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application a lieu. On ne s'attend par conséquent pas à ce qu'il y ait une augmentation des risques environnementaux associés à l'ajout de ce nouveau site d'application.

Les préoccupations environnementales sont atténuées par les énoncés qui figurent sur l'étiquette du produit.

### Évaluation de la valeur

La valeur de ce produit pour une application extérieure sur les surfaces extérieures de structures et sur les surfaces extérieures des conteneurs de déchets pour tuer les mouches communes a été appuyée par l'extrapolation effectuée à partir des utilisations homologuées.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies pour appuyer le produit, l'appât MaxForce Fly Spot, et les a trouvées suffisantes pour ajouter un nouveau site de traitement sur l'étiquette du produit.

### References

PMRA Document Number	Reference
2545844	2015, Maxforce Fly Spot Bait (BES0026 Insecticide) a 10% w/w wettable granule formulation of the active ingredient imidacloprid for use as a surface applied spray or a paint-on application for the control of house flies ( <i>Musca domestica</i> ) in rural and urban environments, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3.1,10.3.2
2545845	2015, Maxforce Fly Spot Bait (BES0026 Insecticide) a 10% w/w wettable granule formulation of the active ingredient imidacloprid for use as a surface applied spray or a paint-on application for the control of house flies ( <i>Musca domestica</i> ) in rural and urban environments, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.1,10.3.2
2545846	2005, BES0026 Fly Spot Bait (Imidacloprid WG 10) Efficacy against target organisms Efficacy Documentation for Registration - Spray application in Professional Pest Management, Global, DACO: 10.6
2545847	2005, BES0026 Fly Spot Bait (Imidacloprid WG 10) Efficacy against target organisms Efficacy Documentation for Registration - Spray application in Farm Hygiene, Global, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.